



1 site sur 2 n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap : voici le constat alarmant sur l'accessibilité numérique en France. L'ensemble des contenus et services numériques doivent être compréhensibles et utilisables pour l'ensemble de la population française, sans négliger les personnes en situation de handicap. L'accessibilité numérique concerne plusieurs formes de handicap : visuel, cognitif, moteur ou encore neurologique (par exemple : l'autisme, la surdité, les TDAH, [la cécité](#) [1], la dyspraxie, les mobilité et dextérité réduites...).

Les règles de l'accessibilité numérique

L'accessibilité numérique est une obligation pour les sites des entités publiques et privées fournissant des produits et services, à l'exception de ceux des entreprises de moins de 10 salariés et générant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires. Sur le plan européen, le [Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité \(RGAA\)](#) [2] permet de mesurer la conformité des normes européennes en vigueur. On y retrouve les obligations légales et les solutions techniques. Sur le plan international, le [Web Content Accessibility Guidelines \(WCAG\)](#) [3] recense les lignes de conduite pour rendre les contenus numériques accessibles.

État des lieux des sites internet accessibles en France

D'après le [baromètre de l'accessibilité numérique](#) [4] mené en octobre 2023 par Contentesquare Foundation, sur les 50 sites en France recueillant le plus de trafic (d'après les critères du référentiel européen) : **1 site sur 2 ne respecte pas les obligations légales et 52 % des sites étudiés ont un taux d'accessibilité inférieur à 50 %.**

Le taux de conformité est plus important sur les sites d'entités publics (69 %) que sur [les sites de médias](#) [5] (44 %) et site d'e-commerces (36 %). Toutefois, seulement 45 % des démarches administratives restent accessibles aux personnes en situation de handicap.

Bien que les besoins en contenus accessibles diffèrent d'une personne à l'autre, les problématiques liées à l'accessibilité numérique sont multiples, même si. Certaines sont partagées :

- La présence de **trop d'informations dites « décoratives » et peu porteuses d'informations.**
- Le **peu de contrastes des contenus.**



- **Les animations des contenus trop présentes (mouvement, etc.).**
- **La difficulté à lire les informations avec les lecteurs d'écran.**
- **Le manque de texte alternatif aux images ou d'audiodescription aux contenus audios et vidéos.**
- **Les publicités qui bloquent la navigation.**

URL source: <https://www.chiensguides.fr/actualites/laccessibilite-numerique>

Liens

[1] <https://www.chiensguides.fr/node/1266> [2] <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/> [3] <https://www.w3.org/TR/WCAG21/> [4] <https://handirect.fr/wp-content/uploads/2023/11/Barometre-de-laccessibilite-numerique-2023.pdf> [5] <https://www.chiensguides.fr/node/1401>